

PROVISOIRE

E/1999/SR.23  
22 juillet 1999

Original : FRANÇAIS

Session de fond de 1999

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 23ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 12 juillet 1999, à 15 heures

Président : M. MANGOELA (Lesotho)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE  
LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite) :

- b) SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (suite)

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.99-63991 (F)

La séance est ouverte à 15 h 15.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite) :

- b) SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (suite)

Dialogue avec l'équipe du Mali

M. ROSE (Coordonnateur résident) présente les membres de l'équipe des Nations Unies au Mali et les représentants du Gouvernement malien venus participer au dialogue. Il souligne qu'il anime les activités de toute une équipe dont les membres, soudés et enthousiastes, travaillent dans l'un des pays les plus pauvres du monde mais qui a enregistré au cours des années récentes des progrès importants dans les domaines politique, économique et social.

Mme HANE-BA (Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)) présente la situation géographique et démographique du Mali, vaste pays enclavé, de civilisation très ancienne où l'essentiel des 9,8 millions d'habitants se concentre dans les régions du Sud et du Sud-Ouest. Le taux d'accroissement moyen de la population relativement élevé au regard des ressources du pays (2,2 %) s'explique notamment par l'importance (6,7) de l'indice synthétique de fécondité. La forte proportion de jeunes (54 %) exerce des pressions sur les services de santé et l'éducation.

Au plan politique, le Mali connaît depuis 1992, date de l'élection du Président Konaré au suffrage universel, un régime civil, démocratique et républicain et mène une politique de décentralisation visant à rapprocher l'État des administrés. L'État de droit se construit progressivement mais résolument. Le pluralisme politique et idéologique est effectif et se traduit par l'existence d'une multitude de partis, d'ONG et d'associations. La liberté de la presse est une réalité. Les femmes sont présentes aux postes de direction les plus élevés, même si cette présence doit encore être renforcée.

Économiquement, le Mali est un des pays du monde les moins avancés et est fortement tributaire de la production de coton et d'or et de l'élevage. La dévaluation du franc CFA en 1994 s'est traduite par des gains de productivité dans certains secteurs et le pays est devenu en 1997 le deuxième producteur de coton du monde, ce qui lui a permis de connaître une croissance

de plus de 4 % entre 1994 et 1996 et d'enregistrer un accroissement du PIB par habitant. L'application résolue d'une politique d'ajustement structurel a permis d'autre part de réduire le déficit budgétaire et de contenir l'inflation. Ces bons résultats ont incité le FMI et la Banque mondiale à réduire d'environ 250 millions de dollars l'encours de la dette extérieure du Mali.

Mme KIANIAN-FIROUZGAR (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)), passant en revue la situation sociale, fait observer que le Mali est 166ème sur 174 dans le classement mondial relatif au développement humain, même s'il a gagné cinq places entre 1995 et 1997. Plus des deux tiers de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'adoption en 1990 d'une politique sectorielle de santé a entraîné une amélioration de la couverture sanitaire dans un rayon de 5 km et une hausse de certains indicateurs de santé mais la mortalité maternelle reste élevée (577 pour 100 000) de même que la mortalité infanto-juvénile et infantile. La couverture vaccinale est faible et le taux de malnutrition très élevé. La moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable. La scolarisation, malgré une nette progression au cours de la décennie écoulée, reste un défi majeur. Plus des deux tiers de la population de plus de 15 ans sont analphabètes. Les services sociaux essentiels bénéficient de 13 % des dépenses budgétaires de l'État et de 20 % des contributions des partenaires de développement. Le montant annuel de l'APD s'élève à 50 dollars par habitant, contre 29 dollars en moyenne pour les PMA. La contribution du système des Nations Unies ne représente que 8 % du total de l'APD mais son impact qualitatif est très important en raison de l'appui fourni au renforcement des capacités nationales.

M. AG TELFI (Ministère malien de l'économie) présente les différentes stratégies conçues par le Mali avec ses partenaires pour améliorer la situation qui vient d'être décrite. Tout d'abord, pour consolider la paix dans le pays et dans la sous-région, le Mali a mis au point en collaboration avec le système des Nations Unies un cadre de développement pour le Nord et a signé le moratoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDAO) sur les armes légères. Pour améliorer ensuite la gestion des affaires publiques, il amplifie les processus de démocratisation et de décentralisation et s'emploie à promouvoir le respect de l'équité entre les sexes et entre les différentes couches sociales. Il s'est fixé d'autre part pour objectifs de réduire de 13 % entre 1998 et 2002 l'incidence de

la pauvreté, de réduire la morbidité et la mortalité infantiles et maternelles d'au moins 30 % d'ici 2002 et d'augmenter la part des dépenses publiques affectée aux services sociaux essentiels, notamment grâce aux ressources provenant de l'allégement de la dette, pour atteindre en 2002 les chiffres de l'Initiative 20/20. Pour améliorer la productivité et la compétitivité, il s'efforce de renforcer la participation de la population, notamment le rôle économique des femmes en favorisant leur accès à la terre et au crédit, et de mobiliser l'épargne et les ressources financières. Une attention prioritaire est accordée à la mise en valeur des ressources humaines. Il convient enfin de noter que le Mali a ratifié la plupart des conventions internationales et a pris des engagements pour mettre en oeuvre les recommandations des grandes conférences organisées sous l'égide des Nations Unies.

M. ROSE (Coordonnateur résident), dit que tous les organismes des Nations Unies appuient le Gouvernement malien dans la mise en oeuvre des stratégies définies en matière sociale, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation. Les bailleurs de fonds ont annoncé des contributions s'élevant à 600 millions de dollars pour financer la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté alors que le Gouvernement malien en demandait 373 millions. Ce succès est une preuve du sérieux avec lequel la stratégie a été élaborée, notamment avec la participation de la population. Parmi les autres activités auxquelles ont contribué les organismes du système, figurent la création de l'Observatoire sur le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté, le Programme de restructuration du marché céréalier et les activités de la Commission paritaire sur le Nord-Mali, chargée de coordonner les interventions visant à pérenniser la paix dans cette région.

L'action des Nations Unies repose sur trois instruments principaux : la note de stratégie nationale, qui précise les besoins du Mali durant la période 1997-2001 en matière de gestion des affaires publiques, dans les secteurs social et productif et en ce qui concerne les infrastructures et la gestion administrative; le plan-cadre pour l'aide au développement, qui est la suite donnée à la note de stratégie nationale et dont les volets portent sur la conduite des affaires publiques, le secteur social et le secteur productif; enfin, la stratégie d'assistance au pays (SAP) de la Banque mondiale. En s'appuyant sur ces instruments, les institutions des Nations Unies ont, ensemble, accompli des progrès notables dans les domaines

de la vaccination, de la lutte contre le sida et de l'alphabétisation des femmes et des filles de la région Nord. Parmi les nombreux partenaires avec lesquels ils travaillent au sein du Gouvernement, il convient de citer la Commission mixte sur la réforme de l'aide, dont le rôle exemplaire dans la gestion et la coordination de l'aide pourrait servir d'exemple à d'autres pays.

Les défis qui se posent au coordonnateur résident sont de plusieurs ordres. Au niveau décisionnel, on peut citer la complexité croissante des priorités alors même que diminuent les moyens humains et matériels, les difficultés énormes rencontrées par les institutions faiblement dotées en effectifs et le double rôle de partenaire privilégié du Gouvernement et de membre du groupe plus large des agents du développement. Sur le plan technique, les principaux problèmes concernent l'adaptation des moyens aux besoins évolutifs du pays à l'échelle régionale et mondiale, les modalités de mise en oeuvre des programmes dans le cadre de la décentralisation et l'harmonisation des données et des analyses des différents partenaires. En conclusion, M. Rose insiste sur la nécessité d'améliorer le fonctionnement du système, de le faire évoluer en fonction notamment des relations avec la Banque mondiale et le FMI, d'obtenir des moyens financiers et humains plus importants et de rationaliser les opérations administratives des différentes institutions.

Mme TRAORÉ (Ministère malien des affaires étrangères) dit que son Gouvernement apprécie à sa juste valeur la contribution du système des Nations Unies, qui repose sur des programmes pertinents et qui est fidèle au cadre d'orientation défini par le Mali dans sa note de stratégie nationale. Le plan-cadre, tout en étant propre à l'ONU, n'en a pas moins été élaboré en tenant compte des priorités du Mali, qui figure parmi les pays retenus pour la phase pilote. Cela dit, le Mali souhaiterait que l'équipe mette l'accent sur la mise en valeur des ressources humaines dans les secteurs où il a des avantages naturels, continue de soutenir les efforts nationaux de mobilisation des ressources en faveur des grands programmes et secteurs, appuie la coordination nationale dans le suivi et l'évaluation de ces programmes et poursuive l'effort d'harmonisation des interventions sur le terrain avec les stratégies nationales. Étant donné la lourdeur de cette tâche, il serait souhaitable que l'équipe du coordonnateur résident soit renforcée en moyens humains et financiers, que les institutions maximisent la cohérence et l'effet

de synergie entre leurs activités et que l'ONU mène à bien le projet de construction d'un immeuble commun sur le terrain que le Gouvernement lui a alloué à Bamako.

Mme PÄIVÖKE (Observatrice de la Finlande) se félicite des progrès accomplis au Mali dans les secteurs sociaux, notamment en matière de santé et d'éducation, et de l'existence d'un véritable partenariat entre l'ONU et le Gouvernement. Elle s'interroge sur l'utilité du nouveau cadre général de développement adopté par la Banque mondiale étant donné que le Mali est un des pays retenus pour la phase pilote du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Quelle est la position du Gouvernement face à ces différents instruments et, en particulier, sur la relation entre le plan-cadre et le cadre général ?

Mme Paivöke aimerait connaître les résultats de l'autoévaluation que l'équipe de pays réalise actuellement au Mali. Dans quelle mesure le Gouvernement y a-t-il été associé ? On constate par ailleurs une réelle volonté d'intégrer une démarche sexospécifique aux programmes de développement. Outre l'alphabétisation des femmes et des filles dans le nord du pays, quels sont les progrès accomplis grâce à cette politique et quelles sont les chances de durabilité de celle-ci ? Quel bilan peut-on en faire à ce stade ?

Enfin, Mme Paivöke note qu'en matière d'aide, un programme de réforme et d'harmonisation des procédures est en cours. Ce processus est très utile et peut servir d'exemple à d'autres pays. Aussi espère-t-elle que des enseignements en seront tirés, en vue d'une large diffusion auprès des pays intéressés.

Mme BLACKBURNE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) note qu'aucun des intervenants n'a fait allusion à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Quel est le rôle de ce type d'initiative dans les interventions de l'ONU au Mali ? En ce qui concerne le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, pour lequel le Mali fait partie des pays pilotes, il semble qu'il y ait eu des différences, parfois surprenantes, entre les propositions que le coordonnateur résident a envoyées à New York et la version finale qui a été retenue. Mme Blackburne souhaiterait avoir des précisions à ce sujet.

M. WINNICK (États-Unis d'Amérique) fait observer que le cas du Mali tend à confirmer que les programmes de développement des Nations Unies produisent leurs meilleurs résultats lorsque ce sont les gouvernements qui en assument la responsabilité. Il souhaite en savoir plus sur l'interaction entre la société civile et les programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies. Les organisations non gouvernementales participent-elles aux activités de sensibilisation et aux activités opérationnelles ? En ce qui concerne la situation dans le nord du pays, le représentant des États-Unis demande des précisions sur la manière dont s'effectue le passage d'une situation d'assistance humanitaire à un processus de développement. Enfin, il voudrait savoir comment est assurée, notamment par l'UNICEF, la promotion des droits de la population.

M. ROSE (Coordonnateur résident) dit que le Mali ne participe pas à la phase pilote du cadre général de développement, mais que les questions posées dans le plan-cadre sont de même nature. Le Gouvernement n'a été directement consulté ni sur le rapport présenté ni sur l'évaluation qui y est réalisée. Si aucune référence n'est faite à l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique en tant que telle, c'est parce que celle-ci est intimement intégrée aux activités exécutées. Contrairement aux directives du plan-cadre, les directives du bilan commun de pays ont beaucoup évolué et ont été considérablement étoffées. Enfin, le coordonnateur résident convient que le Gouvernement malien a si bien pris la direction des opérations que les donateurs ne ressentent pas le besoin de jouer les premiers rôles.

Mme KIANIAN-FIROUZGAR (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)) dit que le programme de coopération de l'UNICEF avec le Mali pour la période 1998-2002 a été élaboré en tenant compte de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ce programme comprend quatre volets essentiels : le droit à la survie (santé, alimentation, eau, assainissement), le droit à l'éducation et au développement, la protection des droits (travail des enfants, mutilation des organes génitaux des femmes, etc.) et les activités de sensibilisation et de mobilisation. L'UNICEF examine ainsi avec le Gouvernement malien la conformité des lois en vigueur aux dispositions des deux Conventions susmentionnées.

Mme YABRUDY (Banque mondiale) précise que le Mali a été choisi comme pays susceptible de participer au cadre général de développement ou à la SAP. Dans ce dernier cas, le Gouvernement est chargé de conduire les consultations avec toutes les parties prenantes de la société civile.

M. AKODJÉNOU (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)) dit que sur les 140 000 réfugiés qui avaient quitté le nord du pays au début des années 90, plus de 132 000 sont revenus. Il souligne la nécessité de prendre en considération les besoins de réinsertion socioéconomique de cette population après le départ du HCR de la région, le 30 juin 1999. Celui-ci s'efforce depuis une dizaine de mois de sensibiliser non seulement les autorités, mais aussi le système des Nations Unies et les autres partenaires au développement. Parmi les activités relevant du plan-cadre, un groupe thématique a été créé et une programmation harmonisée des différents fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies est mise en oeuvre. Dans le cadre de la Commission paritaire, l'Union européenne mène des actions de conseil et de suivi des opérations auprès des gouverneurs. De plus, le Gouvernement malien vient de créer une agence nationale pour le développement du Nord. Des activités bilatérales ponctuelles sont actuellement entreprises, non seulement par les pays de l'Union européenne, mais aussi par d'autres, notamment les États-Unis et le Canada. Enfin, le représentant du HCR estime que le manque de coordination devrait être pallié progressivement grâce à la décentralisation.

Mme TRAORÉ (Ministère malien des affaires étrangères) dit que la vision stratégique adoptée par son Gouvernement vise non seulement à répondre aux besoins nationaux, mais aussi à donner suite aux engagements internationaux pris. Elle précise que l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique est prise en compte dans le cadre de toutes les stratégies du Gouvernement (bonne gouvernance, programme de décentralisation, promotion des secteurs sociaux, etc.). Enfin, le Gouvernement malien conçoit le plan-cadre, le cadre général de développement et le bilan commun de pays comme des outils de programmation qui lui permettent de ne pas naviguer à vue.

Mme DESSALLIEN (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)) souligne que tous les indicateurs socioéconomiques montrent que la femme est très défavorisée au Mali. Les activités du PNUD portent notamment sur l'éducation des filles dans le nord du pays, où le taux de scolarisation



de ces dernières est faible, sur la création de revenus, sur les mécanismes de microcrédit et sur la participation des femmes au processus de prise de décisions aux niveaux national et local. Une stratégie nationale de promotion de la femme, qui intervient essentiellement aux niveaux politique et juridique, est également en place. Il existe par ailleurs un mécanisme de consultation informelle avec le Gouvernement dans ce domaine. Le PNUD s'efforce d'associer les femmes à ses projets et programmes, mais elles n'ont pas toujours le temps matériel de s'investir en raison de leurs activités économiques et sociales. La représentante du PNUD souligne le rôle fondamental joué par les ONG féminines. Enfin, elle fait observer que la pluralité des outils mis au point par les différents organismes nuit dans une certaine mesure à l'intégration des sexes.

M. OULD DEIDA (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)) répond que l'éducation des jeunes filles et l'alphabétisation des femmes sont une priorité pour le groupe de Bamako, qui mène deux expériences pilotes très prometteuses dans le sud et le centre du pays. Il constate que l'écart entre le taux d'alphabétisation des filles (40,3 %) et des garçons (59 %) a nettement diminué. Enfin, il dit que l'UNESCO et le PNUD ont lancé, avec l'appui du Gouvernement malien, un programme d'éducation en matière de droits de l'homme dans les écoles et les universités.

Mme MAMBU-MA-DISU (Organisation mondiale de la santé (OMS)) affirme que dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, la lutte contre le sida et la lutte contre le paludisme sont privilégiées. Ainsi, le groupe thématique ONUSIDA participe non seulement à l'élaboration des stratégies, mais aussi à la mise en oeuvre des activités sur le terrain dans le cadre du programme national de lutte contre le sida. De plus, le Président malien s'est engagé en personne auprès du Directeur général de l'OMS et de ses partenaires dans la lutte contre le paludisme.

Mme YABRUDY (Banque mondiale) dit que pour la première fois des ONG maliennes sont chargées d'exécuter un projet de la Banque mondiale lequel s'adresse à la "population de base". Par ailleurs, les incidences de l'ajustement structurel au Mali seront évaluées dans le cadre de l'Initiative pour l'étude concertée de l'ajustement structurel.

Mme HANE-BA (Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)) dit que le programme de coopération du FNUAP avec le Mali vise à favoriser l'utilisation accrue des services de santé génésique, en particulier par les femmes et par les jeunes, en menant des activités de sensibilisation auprès des responsables politiques et communautaires et des hommes, ainsi qu'en améliorant l'accès à des soins de qualité. À cette fin, le FNUAP aide le Gouvernement malien à mettre en place des centres de santé. Tous ses programmes intègrent des indicateurs d'évaluation sexospécifiques et promeuvent l'égalité entre les sexes. Ils apportent un appui au Gouvernement malien dans les domaines de l'élaboration des politiques, de la formation et du renforcement des capacités. Le FNUAP met également en oeuvre un programme visant à promouvoir l'éducation de la population, notamment celle des filles.

M. OKADA (Japon) demande quelle a été la clef de la réussite de la collaboration entre l'équipe de pays et le Gouvernement malien. Il souhaite également savoir comment s'organise, dans la pratique, la coopération avec les institutions de Bretton Woods, par exemple dans le cadre du bilan commun de pays.

M. LEGGERI (Italie) aimerait savoir comment la coopération avec la FAO et, plus précisément, le suivi du Sommet mondial de l'alimentation, s'intègre dans le plan-cadre.

M. TOMASI (France) convient que la coordination semble bien fonctionner mais s'interroge sur le pullulement des initiatives et des mécanismes. Si le plan-cadre est élaboré sur la base d'une démarche participative, quel est, par exemple, l'apport spécifique du cadre général de développement par rapport à la stratégie d'assistance au pays ? On peut se demander si les autorités locales sont réellement en mesure de maîtriser un tel foisonnement et si la communauté internationale n'est pas en train de multiplier les expériences pilotes au Mali comme elle l'a fait dans d'autres pays en développement.

M. DEMBRI (Algérie) voudrait savoir comment se ventilent les quelque 10 000 réfugiés qui se trouvent encore hors du Mali (notamment en Algérie) et par qui ils seront dorénavant pris en charge. Il tient d'autre part à souligner les éléments qui, à son sens, expliquent les résultats encourageants enregistrés par le Mali. Le Gouvernement malien a su faire du pays un véritable laboratoire de démocratie, associant toutes les forces

vives de la nation à la concertation sur les stratégies ainsi qu'au processus de décentralisation. Malgré les difficultés liées au programme d'ajustement structurel, les pouvoirs publics ont consenti de gros efforts dans les domaines de l'éducation et de la santé. Dans ces conditions, les recommandations du Gouvernement concernant le renforcement de l'équipe du coordonnateur résident, l'accroissement des financements et l'intensification de l'assistance technique méritent d'être entendues.

M. ROSE (Coordonnateur résident) souscrit pleinement aux observations du représentant de l'Algérie. En réponse au représentant du Japon, il indique que le Mali a adopté une attitude très constructive et que ce climat national est éminemment stimulant pour l'équipe de pays. Il ne faut pas négliger non plus l'incidence de la crise financière des Nations Unies, qui incite les entités du système à resserrer leur coordination et à accroître leur efficacité. En ce qui concerne la coopération avec les institutions de Bretton Woods, le plan-cadre et la SAP sont deux processus parallèles. La Banque mondiale a été associée au premier et, de même, elle a tenu le coordonnateur résident informé des résultats de la SAP.

M. BADAOUJ (Programme alimentaire mondial (PAM)) indique que le Mali a été un des premiers à élaborer en coopération avec la FAO un programme national pour l'alimentation. Des projets conjoints avec le PAM et le FIDA sont en chantier dans ce cadre. Le Mali a également fait preuve de créativité dans le domaine de la sécurité alimentaire en lançant, avec le concours de donateurs, un ambitieux programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) qui s'articule autour de deux objectifs : libéraliser la filière céréalière et mettre progressivement en place un système complet de sécurité alimentaire pour parer à des crises majeures. M. Badaoui décrit dans ses grandes lignes le fonctionnement de ce dispositif, qui a permis une nette amélioration de la sécurité alimentaire en milieu rural, même si des problèmes subsistent en milieu urbain et périurbain. La prise en charge financière de l'ensemble du dispositif est transférée graduellement à l'État.

Les bons résultats obtenus dans le cadre du PRMC s'expliquent en partie par ses spécificités - traitement des problèmes dans la durée, programmation pluriannuelle indicative sur trois ans, mode de décision consensuel - et par une pluristructure de coordination particulièrement efficace : Comité

de gestion des donateurs, Comité d'orientation, Comité technique et Comité paritaire de suivi financier. Tous ces éléments font du PRMC un modèle qui pourrait utilement être repris dans d'autres pays.

M. AKODJÉNOU (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)) indique que sur les 8 000 réfugiés qui ne sont pas encore rentrés au Mali, 1 000 à 1 500 se trouvent dans le sud algérien, 2 000 en Mauritanie, 4 000 au Niger et quelques centaines au Burkina Faso. À la fin juin, 200 personnes sont revenues vers Gao et Kidal. Le HCR maintiendra une présence à Bamako pour suivre le processus de rapatriement jusqu'à son terme. Le programme de réinsertion des rapatriés et de développement de la région du Nord est évidemment un facteur déterminant pour inciter les derniers réfugiés à regagner le Mali.

Mme TRAORÉ (Ministère malien des affaires étrangères) estime que la clef de la réussite de la coopération au Mali est le dialogue qui s'est instauré avec l'ensemble des partenaires, au sein et hors du système des Nations Unies. En tant que PMA, le Mali a choisi le langage de la franchise avec les acteurs de la coopération car il a tout à y gagner. L'État malien a défini ses orientations stratégiques - ce fut l'objet de la note de stratégie élaborée en 1998, sur la base de laquelle le plan-cadre énonce les activités concrètes à mener. Les différents mécanismes mis en place, que ce soit avec les partenaires multilatéraux ou bilatéraux, correspondent à différentes étapes du processus de coopération : concertation, réalisation conjointe, puis suivi. Ils ne font donc pas double emploi et sont parfaitement gérables par les autorités maliennes, qui en conservent la maîtrise.

M. AG-TELEFI (Ministère malien de l'économie) souligne que le réexamen du système international de l'aide au Mali, actuellement en cours, doit stimuler la réflexion sur les modalités de concertation du Gouvernement avec l'ensemble de ses partenaires. Il se traduira nécessairement par une plus grande cohérence et une meilleure coordination et, partant, une efficacité accrue des diverses interventions.

Mme YABRUDY (Banque mondiale) précise que la coordination entre les institutions de Bretton Woods et le système des Nations Unies s'effectue à plusieurs niveaux. Sur le plan stratégique, des réunions périodiques ont lieu, environ une fois par mois, pour définir les orientations communes.

Sur le plan sectoriel, il y a une concertation entre tous les donateurs, notamment dans le cadre des groupes thématiques. Enfin, au niveau opérationnel, c'est-à-dire sur le terrain, tous les organismes travaillent ensemble à la réalisation de projets spécifiques.

Mme KIANIAN-FIROUZGAR (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)) fait valoir que les résultats obtenus au Mali doivent beaucoup à la personnalité du coordonnateur résident, qui a su souder l'équipe de pays autour de lui. Cette cohésion est renforcée par l'intérêt dont témoignent très concrètement les autorités nationales, et le Président lui-même, pour le fonctionnement de l'équipe du coordonnateur résident.

Sans nier le risque d'un éparpillement des initiatives, on peut souligner que le renforcement des capacités de planification stratégique prend du temps et que les efforts seront désormais axés en priorité sur l'action de terrain.

M. ROSE (Coordonnateur résident) insiste sur le processus de réforme de l'aide internationale, qui devrait permettre de remédier aux préoccupations dont le représentant de la France s'est fait l'écho.

Le PRÉSIDENT conclut que le bon travail accompli au Mali est le fruit d'une étroite collaboration entre le Gouvernement et les institutions du système des Nations Unies. Il remercie chaudement l'équipe du Mali pour sa contribution au débat.

La séance est levée à 18 h 5.

-----